

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 11 mai 2010 à 19 h 30 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de madame Danielle Bolduc, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Madame Brunelle Lafrenière
Madame Sylvie Dupont-Simard	Monsieur Martin Lafrenière
Monsieur Denis Émond	Monsieur Mario Lebel
Monsieur Luc Gaudreault	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Diane Samson
Monsieur Alain Gervais	Madame Nicole Thiffault-Marchand
Madame Johanne Harvey	Monsieur Marco Trottier
Monsieur Réal Julien	Madame Nicole Trudel
Monsieur Serge Lafontaine	

Ainsi que madame Patricia Pépin et monsieur Robert Vadeboncoeur, commissaires représentants du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Claude Leclerc.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Serge Carpentier	Directeur général adjoint et secrétaire général
Madame Maryse Demers	Directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes)
Monsieur Christian Lafrance	Directeur des Services des ressources matérielles et de l'informatique

L'absence de public à cette séance est constatée.

À l'ouverture de la séance, madame la présidente Danielle Bolduc s'assure que la procédure de convocation de cette séance extraordinaire a été respectée. Me Serge Carpentier confirme alors la transmission et la publication des avis requis.

Consécutivement, il est procédé à l'adoption de l'ordre du jour de la séance.

RÉSOLUTION 210 0510 : Monsieur le commissaire Marco Trottier PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0510-01 soit adopté tel que présenté.

Adopté unanimement

Adoption de
l'ordre du jour

Président(e)

En l'absence de public, aucune intervention n'est faite à la période de questions réservée à l'assistance.

En étant après cela aux sujets présentés par les Services des ressources matérielles et de l'informatique, les résolutions ci-après décrites sont adoptées après que monsieur Christian Lafrance ait fourni les informations requises aux commissaires.

Octroi de contrat –
Réfection des
parements,
fenestration et
toitures – École
secondaire du
Rocher

RÉSOLUTION 211 0510 : CONSIDÉRANT, dans le cadre de la mesure 50690
« Maintien des bâtiments 2009-2010 », que la ministre
de l'Éducation, du Loisir et du Sport a confirmé une allocation de 485 000 \$ pour la
réalisation de travaux de réfection des parements, fenestration et toitures à l'école secondaire
du Rocher;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de
l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution des
travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date
du 22 avril 2010 dont le tableau comparatif est décrit au document 0510-02;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la
recommandation de Jacques et Gervais, architectes;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal
Julien PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de réfection des parements,
fenestration et toitures à l'école secondaire du Rocher soit accordé au plus bas
soumissionnaire conforme soit Construction Richard Champagne inc., au montant de
377 900,47 \$, taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés dans
les 8 semaines suivant l'autorisation de commencer les travaux;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur
Claude Leclerc, directeur général soient autorisés à signer le contrat, pour et au nom de la
commission scolaire;

QUE monsieur Claude Leclerc, directeur général, soit
mandaté à autoriser toute modification au contrat occasionnant une dépense supplémentaire,
laquelle modification en constitue un accessoire et n'en change pas la nature,
conditionnellement à ce que le total des dépenses ainsi autorisées n'excède pas 10 % du
montant initial du contrat.

Adopté unanimement

Président(e)

Secrétaire

Octroi de contrat –
Réfection du
système de
filtration et de
chloration de la
piscine – École
secondaire du
Rocher

RÉSOLUTION 212 0510 :

CONSIDÉRANT, dans le cadre de la mesure 50690 « Maintien des bâtiments 2009-2010 », que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a confirmé une allocation de 120 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection du système de filtration et de chloration de la piscine à l'école secondaire du Rocher;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 7 mai 2010 dont le tableau comparatif est décrit au document 0510-03;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la recommandation de Jacques et Gervais, architectes;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Brunelle Lafrenière PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de réfection du système de filtration et de chloration de la piscine à l'école secondaire du Rocher soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit Piscine Soucy inc., au montant de 182 305,54 \$, taxes incluses;

QUE le dépassement des coûts des présents travaux sera financé à même le solde budgétaire de la même mesure pour d'autres projets;

QUE les travaux devront être complétés dans les 6 semaines suivant l'autorisation de commencer les travaux;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Claude Leclerc, directeur général soient autorisés à signer le contrat, pour et au nom de la commission scolaire;

QUE monsieur Claude Leclerc, directeur général, soit mandaté à autoriser toute modification au contrat occasionnant une dépense supplémentaire, laquelle modification en constitue un accessoire et n'en change pas la nature, conditionnellement à ce que le total des dépenses ainsi autorisées n'excède pas 10 % du montant initial du contrat.

Adopté unanimement

Octroi de contrat –
Mise aux normes
et accès adapté –
Centre d'éducation
des adultes du
Saint-Maurice

RÉSOLUTION 213 0510 :

CONSIDÉRANT, dans le cadre de la mesure 30850 « Accessibilité », de la mesure 50690 « Maintien des bâtiments 2009-2010 », de la mesure 50710 « Résorption 2009-2010 » et des budgets « AMT 2009-2010 », que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a confirmé une allocation globale de 976 458 \$ pour la réalisation de divers projets de rénovation et travaux de mise aux normes et d'accessibilité au Centre d'éducation aux adultes du Saint-Maurice;

Président(e)

Secrétaire

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 29 avril 2010 dont le tableau comparatif est décrit au document 0510-04;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la recommandation de Jacques et Gervais, architectes;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de mise aux normes et accès adapté au Centre d'éducation aux adultes du Saint-Maurice soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit Paul A. Bisson inc., au montant de 863 368 \$, taxes incluses, et que les travaux identifiés en « Prix séparés non inclus au contrat » au montant de 32 194,31 \$, taxes incluses, soient intégrés à ce contrat sous forme d'avenant no. 1 au contrat;

QUE les travaux devront être complétés dans les 20 semaines suivant l'autorisation de commencer les travaux;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Claude Leclerc, directeur général soient autorisés à signer le contrat, pour et au nom de la commission scolaire;

QUE monsieur Claude Leclerc, directeur général, soit mandaté à autoriser toute modification au contrat occasionnant une dépense supplémentaire, laquelle modification en constitue un accessoire et n'en change pas la nature, conditionnellement à ce que le total des dépenses ainsi autorisées n'excède pas 10 % du montant initial du contrat.

Adopté unanimement

Octroi de contrat –
Réfection partielle
de toitures – École
secondaire des
Chutes

RÉSOLUTION 214 0510 : CONSIDÉRANT, dans le cadre de la mesure 50690 « Maintien des bâtiments 2009-2010 », que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a confirmé une allocation de 280 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection partielle de toitures à l'école secondaire des Chutes;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 27 avril 2010 dont le tableau comparatif est décrit au document 0510-05;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la recommandation de Michel Pellerin, architecte;

Président(e)

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de réfection partielle de toitures à l'école secondaire des Chutes soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit Groupe Cirtech inc., au montant de 106 215,38 \$, taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés dans les 6 semaines suivant l'autorisation de commencer les travaux;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Claude Leclerc, directeur général soient autorisés à signer le contrat, pour et au nom de la commission scolaire;

QUE monsieur Claude Leclerc, directeur général, soit mandaté à autoriser toute modification au contrat occasionnant une dépense supplémentaire, laquelle modification en constitue un accessoire et n'en change pas la nature, conditionnellement à ce que le total des dépenses ainsi autorisées n'excède pas 10 % du montant initial du contrat.

Adopté unanimement

Octroi de contrat –
Réfection partielle
de toitures - École
Saint-Jacques,
Shawinigan

RÉSOLUTION 215 0510 :

CONSIDÉRANT, dans le cadre de la mesure 50690 « Maintien des bâtiments 2009-2010 », que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a confirmé une allocation de 260 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection partielle de toitures à l'école Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 27 avril 2010 dont le tableau comparatif est décrit au document 0510-06;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la recommandation de Michel Pellerin, architecte;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de réfection partielle de toitures à l'école Saint-Jacques soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit Roland Bolduc inc., au montant de 197 926,31 \$, taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés dans les 6 semaines suivant l'autorisation de commencer les travaux;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Claude Leclerc, directeur général soient autorisés à signer le contrat, pour et au nom de la commission scolaire;

Président(e)

QUE monsieur Claude Leclerc, directeur général, soit mandaté à autoriser toute modification au contrat occasionnant une dépense supplémentaire, laquelle modification en constitue un accessoire et n'en change pas la nature, conditionnellement à ce que le total des dépenses ainsi autorisées n'excède pas 10 % du montant initial du contrat.

Adopté unanimement

Remplacement
partiel des
fenêtres, projet A –
École Saint-
Joseph, Saint-
Gérard-des-
Laurentides

RÉSOLUTION 216 0510 : CONSIDÉRANT, dans le cadre de la mesure 50690 « Maintien des bâtiments 2009-2010 », que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a confirmé une allocation de 90 000 \$ pour la réalisation de travaux de remplacement partiel de fenêtres, projet A, à l'école Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 27 avril 2010 dont le tableau comparatif est décrit au document 0510-07;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la recommandation de Michel Pellerin, architecte;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement partiel de fenêtres, projet A, à l'école Saint-Joseph soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Shalwin inc., au montant de 34 940,46 \$, taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés dans les 6 semaines suivant l'autorisation de commencer les travaux;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Claude Leclerc, directeur général soient autorisés à signer le contrat, pour et au nom de la commission scolaire;

QUE monsieur Claude Leclerc, directeur général, soit mandaté à autoriser toute modification au contrat occasionnant une dépense supplémentaire, laquelle modification en constitue un accessoire et n'en change pas la nature, conditionnellement à ce que le total des dépenses ainsi autorisées n'excède pas 10 % du montant initial du contrat.

Adopté unanimement

Président(e)

Secrétaire

Remplacement
partiel des
fenêtres, projet B –
École Immaculée-
Conception,
Shawinigan

RÉSOLUTION 217 0510 : CONSIDÉRANT, dans le cadre de la mesure 50690
« Maintien des bâtiments 2009-2010 », que la ministre
de l'Éducation, du Loisir et du Sport a confirmé une allocation de 45 000 \$ pour la
réalisation de travaux de remplacement partiel de fenêtres, projet B, à l'école Immaculée-
Conception;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de
l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution des
travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date
du 27 avril 2010 dont le tableau comparatif est décrit au document 0510-08;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la
recommandation de Michel Pellerin, architecte;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne
Harvey PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement partiel de
fenêtres, projet B, à l'école Immaculée-Conception soit accordé au plus bas soumissionnaire
conforme soit Paul A. Bisson inc., au montant de 58 285 \$, taxes incluses;

QUE le dépassement des coûts des présents travaux sera
financé à même le solde budgétaire de la même mesure pour d'autres projets;

QUE les travaux devront être complétés dans
les 6 semaines suivant l'autorisation de commencer les travaux;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur
Claude Leclerc, directeur général soient autorisés à signer le contrat, pour et au nom de la
commission scolaire;

QUE monsieur Claude Leclerc, directeur général, soit
mandaté à autoriser toute modification au contrat occasionnant une dépense supplémentaire,
laquelle modification en constitue un accessoire et n'en change pas la nature,
conditionnellement à ce que le total des dépenses ainsi autorisées n'excède pas 10 % du
montant initial du contrat.

Adopté unanimement

Octroi de contrat –
Remplacement des
chaudières – École
de Sainte-Flore

RÉSOLUTION 218 0510 : CONSIDÉRANT, dans le cadre de la mesure 50690
« Maintien des bâtiments 2009-2010 », que la ministre
de l'Éducation, du Loisir et du Sport a confirmé une allocation de 190 000 \$ pour la
réalisation de travaux de remplacement des chaudières, à l'école de Sainte-Flore;

Président(e)

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 28 avril 2010 dont le tableau comparatif est décrit au document 0510-09;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la recommandation de Consultants Mesar, ingénieurs;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Brunelle Lafrenière PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement des chaudières à l'école de Sainte-Flore soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit Multi-Énergie Best Inc., au montant de 143 125,50 \$, taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés dans les 8 semaines suivant l'autorisation de commencer les travaux;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Claude Leclerc, directeur général soient autorisés à signer le contrat, pour et au nom de la commission scolaire;

QUE monsieur Claude Leclerc, directeur général, soit mandaté à autoriser toute modification au contrat occasionnant une dépense supplémentaire, laquelle modification en constitue un accessoire et n'en change pas la nature, conditionnellement à ce que le total des dépenses ainsi autorisées n'excède pas 10 % du montant initial du contrat.

Adopté unanimement

Octroi de contrat –
Ventilation des
salles de
technologies –
École secondaire
du Rocher

RÉSOLUTION 219 0510 : CONSIDÉRANT, dans le cadre de la mesure 50710 « résorption 2009-2010 », que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a confirmé une allocation de 105 000 \$ pour la réalisation de travaux de ventilation des salles de technologies à l'école secondaire du Rocher;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres sur invitation, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 28 avril 2010 dont le tableau comparatif est décrit au document 0510-10;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la recommandation de Consultants Mesar, ingénieurs;

Président(e)

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Trudel PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de ventilation des salles de technologies à l'école secondaire du Rocher soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit Plomberie René Gilbert, au montant de 66 783,62 \$, taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés dans les 3 semaines suivant l'autorisation de commencer les travaux;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Claude Leclerc, directeur général soient autorisés à signer le contrat, pour et au nom de la commission scolaire;

QUE monsieur Claude Leclerc, directeur général, soit mandaté à autoriser toute modification au contrat occasionnant une dépense supplémentaire, laquelle modification en constitue un accessoire et n'en change pas la nature, conditionnellement à ce que le total des dépenses ainsi autorisées n'excède pas 10 % du montant initial du contrat.

Adopté unanimement

À 20 h 10, les sujets de l'ordre du jour étant complétés, il est procédé à la clôture de la séance.

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 220 0510 : Monsieur le commissaire représentant du comité de parents Robert Vadeboncoeur PROPOSE que soit déclarée close la présente séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT(E)

SECRÉTAIRE

Président(e)

Secrétaire